Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural



1, rue Sainte Lucie, 75015 Paris federation@sportrural.fr Tel : 09 72 29 09 72

www.sportrural.fr

Fiche protocole activité sportive – COVID 19 ACTIVITÉ / DISCIPLINE : PALET – **phase 3 du 9 juin au 29 juin**

Description de la discipline

Discipline se rapprochant de la pétanque mais utilisation de palets (fonte ou laiton) lancés sur une plaque en plomb ou une planche en bois.

Le palet cible (cochonnet à la pétanque) s'appelle "le maître".

Le palet n'est pas un sport de contact, ni un sport collectif. Il s'agit d'un sport individuel, qui peut être pratiqué en équipe.







Recommandations générales de la FNSMR

- En plein air (ERP de type PA ou assimilés) la pratique est autorisée sans limite de distanciation.
- En espace clos et couvert (ERP de type X ou assimilés) la pratique sans contact est autorisée c'est-à-dire en respectant la distanciation physique de 2 mètres entre chaque pratiquant.
- Les séances doivent être organisées dans le cadre de l'association, et encadrées par un responsable de l'association.
- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes dès 11ans et fortement recommandé à partir de 6ans et ce, dès les points d'entrée de l'équipement sportif.

Pendant leur pratique sportive, les sportifs ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque.

En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour les encadrants, pour toute personne prenant part à l'accueil et pour les éducateurs pendant les séances ainsi que pour l'ensemble des spectateurs.

- Pas de poignée de main, bises, accolades pour se saluer en début et fin de partie.
- Se désinfecter les mains avant d'utiliser du matériel de jeux (palets, maîtres...) et après les parties
- Gel hydro-alcoolique à disposition et consignes sanitaires affichées à proximité.
- Respect du couvre-feu à 23h

Les comités régionaux et départementaux, ainsi que les commissions locales organisant la pratique des jeux de palet au sein de la FNSMR :

